

## LE LOUP

Aux Arcs une inscription militant pour le retour du loup sur une glissière de sécurité au rond-point des deux cyprès nous a amené à faire quelques recherches.

Les documents d'archives indiquent que le loup était historiquement présent dans toutes les campagnes françaises. L'impact qu'il représente déjà à l'époque sur l'élevage fait de lui un ennemi public et les moyens sont développés pour le chasser avec notamment des primes à l'abattage. (thèse de F. Beaufort 1984).

Le début du XVème siècle est la période la plus riche en loup. L'ordonnance de Charles VI en 1413 instaurant la chasse du loup pour tous ses sujets en est la preuve.

Au XVIIème siècle le loup continue à être la « bête noire ». Les Etats généraux » du 12 décembre 1632 tenus à Brignoles accordent l'octroi de primes. « *Chasque loup petit ou gros quy sera tué en sera payé huit livres par la viguerie où le loup aura esté tué* ». ( Arch. Dép des Bouches du Rhône C20 folio 255).

Mais il pouvait aussi faire l'objet d'un conte populaire du XVème siècle dont la plus ancienne version du Petit Chaperon Rouge, retranscrite et figée, est celle de Charles Perrault, parue dans *Histoires ou contes du temps passé, avec des moralités* le 11 janvier 1697.

Le dépouillement des Archives Municipales conservées aux Archives Départementales du Var nous ont permis d'en extraire les notes suivantes :

A.M. CC 124 – 1614-1614. A Antoine Tibaud pour avoir tué un loup on verse six livres.

A.M CC 133 – 1627-1629 . On verse une prime de trois livres à trois particuliers pour avoir tué un loup.

A.M. CC 135 – 1632- 1633. On donne 3 livres à Claude Fédon pour avoir tué un loup.

CC 138 – 1636-1637. Frais de dépense des chasseurs « à la grosse et petite chasse » 25 livres 2 sols. Les chasseurs touchaient une prime pour avoir tué un loup, un blaireau ou des pies « agasses »

A.M. BB 9 – 1637-1644. On a tué six loups

CC 143 – 1646-1648. Prime à Antoine Bonety pour avoir tué un loup. 2 livres.

A.M. CC 151 – 1676-1678. Prime à Jacques Audibert et Jean Honoré pour avoir tué un loup. 3 livres.

A.M. CC 159 – 1685-1686. Honoré Audibert père a tué un loup. On lui verse 3 livres.

A.M CC 227 – 1708-1709. A Pierre Raibaud pour avoir pris trois petits loups 1 livre 10 sols.

A.M. CC 175 – 1762-1763. Aux chasseurs qui furent dans le terroir pour tuer un loup qui ravageait le terroir on verse 10 livres 12 sols.

A.M. BB 22 – 1772-1780. Le 10 mai 1775, la communauté fait mandat de la somme de six livres dix sols aux hommes qui ont participé à la battue aux loups.

Mais l'étude des archives ne nous renseigne pas sur les armes utilisées ; arquebuse, fusil, mousquet ? Nous ne pouvons le dire.

Au XIXème siècle le loup est toujours considéré comme bête à abattre.

Il faut aussi mentionner que la présence de cet animal avait dû marquer les esprits car lorsqu'il s'est agit de donner un nom aux divers quartiers du terroir de la commune pour établir le cadastre les anciens ont dénommé l'un d'eux la Font du loup. Venait-il s'abreuver à une source coulant en ce lieu ?

Ministère de l'Intérieur. Instruction pour la destruction des loups. Paris le 9 juillet 1818

*MONSIEUR LE PREFET, il parait que le nombre des loups est augmenté en France depuis quelques années. Parmi les causes qui ont pu y contribuer, on doit compter comme une des principales la négligence avec laquelle se sont exécutés, dans ces derniers temps, les lois et réglements concernant la destruction de ces animaux. La suite de cette négligence a été funeste ; des accidens nombreux ont eu lieu ; non-seulement l'agriculture, mais l'humanité a eu à gémir sur les ravages causés par les loups, dont la hardiesse et la férocité se sont accrues, et qui attaquent les hommes plus frequemment que par le passé. Le Roi, à la sollicitude de qui rien n'échappe, veut que l'on s'occupe promptement et avec suite de la destruction des loups, et il a chargé M. le Grand-veneur et moi des mesures à prendre à cet effet.*

En 1937 la population est considérée comme éradiquée.

En 1992, arrivé par les Alpes italiennes, un couple est observé dans le Parc du Mercantour.

A la sortie de l'hiver 2023 on comptait en France au moins 157 meutes et 23 non meutes. Il fut alors estimé que la population était comprise entre 750 et 1350 individus. (Office Français de la Biodiversité).

Et en 2024 le loup est de retour aux Arcs sur Argens,

Ses traces ont été relevées près d'une carcasse de sanglier vers la Julianne.

Le troupeau de Mme Linda Boyer qui pratique le sylvopastoralisme dans la forêt communale au quartier de la Font de Catin a été en partie décimé par une attaque de loups.

Et à la fin de l'été un *canis lupus* a été aperçu sur le plateau de l'Eouvière et un autre traversant le rond-point des deux cyprés. C'est peut-être le même individu.

(Informations recueillies par F. Dugas)